



Feuillet 2024 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	35
Suppléants avec vote	0
Pouvoirs	4
Nombre de votants	39
Date de la convocation	22/01/2024
Certifié exécutoire le	01/02/2024
Date d'affichage	01/02/2024
Envoyé en préfecture le	06/02/2024

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES

Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LE MEUR Marion, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, ENSERGUEIX J. François, GAGE Pascal, LONGUET J. François, VERGNE Patrick.

EXCUSES : CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), LELIEVRE Carla (donne procuration à JANICOT Véronique), PEYRAMAURE Pierre (donne procuration à PETIT Christophe), SAVIGNAC Sylvie (donne procuration à Gérard COIGNAC).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

12-2024 : Attribution de marché Système de Sécurité Incendie bâtiment Ganivelles à 19170 VIAM

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°100-2022 concernant le projet de travaux d'aménagement d'un bâtiment existant pour installer une unité de production « Ganivelles » à la ZA de Viam.

Le Président rappelle aux membres du conseil que cet Atelier relais est réalisé pour le compte de la société Home Clôture d'Aquitaine (HCA).

Le Président précise que dans le cadre de sa demande d'enregistrement ICPE, la société (HCA) doit mettre en place un certain nombre de mesures compensatoires notamment pour la protection incendie. Suite aux échanges entre la CCV2M et HCA et suite à la validation du Conseil Communautaire, il a été décidé de réaliser une consultation pour la mise en place d'un système de sécurité incendie pour la partie bâtiment conformément aux directives demandées dans le cadre de l'enregistrement ICPE.

Le Président précise que 4 entreprises ont été consultées et que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 17 janvier 2024 à 15H00.

Suite à la proposition de la commission d'ouverture des plis, Monsieur le Président propose de retenir l'entreprise SAS ERDE.

Montant du marché retenu : 38 636,00 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à 39 voix, 0 contre, 0 abstention :

- DE VALIDER la proposition du Président de retenir l'entreprise citée ci-dessus en accord avec la proposition de la commission d'ouverture des plis, soit ERDE pour 38 636 € HT.

- D'AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce marché.

Fait à Treignac le 01/02/2024
Le Président Philippe JENTY

